

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

Mexique

2019

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		MEXIQUE	FRANCE
Superficie	km ² - 2018	1 964 375	549 087 *
Population	Mhab 2018 et évolution 2018/17	126 + 1,1 %	67 + 0,2 %
Indice de développement humain (IDH)	2015	0,762 77 ^e rang mondial	0,897 21 ^e rang mondial
PIB	Md€ - 2018	1 037	2 354
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2018/17	2	1,7
PIB / habitant	€ - 2018	8 219	35 139
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2018 **	3,3	1,6
Surface arable	Mha - 2017	22,5	18,3
Surface forestière	Mha - 2017	66	18
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2018	- 19,5	- 18
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2018	Exports : 29,4 Imports : 23 Solde : + 6,4 (source Douanes Mexique)	Exports : 62,4 Imports : 55,5 Solde : + 6,9 (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	M€ - 2018	Mexique vers France : 170 variation 2018/17 : = (source Douanes France)	France vers Mexique : 127 variation 2017/16 : + 4,1 % (source Douanes France)

Source Banque mondiale

* 549 087 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

+ Le Mexique, 11^e producteur mondial d'aliments, figure parmi les principaux producteurs et exportateurs d'avocats, de bière, de tomates, piments, et citrons verts. Sa balance commerciale agricole et agroalimentaire est bénéficiaire depuis 2015 et s'établit en 2018 à 6,4 Md€.

+ Les relations extérieures du pays se caractérisent avant tout par sa relation avec les États-Unis, fournisseur de 70 % des importations agricoles du pays et 1^{er} client, étant destinataire de 80 % des exportations mexicaines. En conséquence, l'accord de libre-échange avec l'Amérique du Nord est un point sensible pour le secteur agroalimentaire au Mexique, secteur pour lequel le pays dispose d'avantages comparatifs (climat, coût de la main-d'œuvre).

+ Le secteur agricole mexicain présente certaines faiblesses structurelles : fortes inégalités (entre grandes exploitations exportatrices au Nord et agriculture de subsistance au Sud), faible productivité, manque d'équipements, problèmes d'accès à l'eau et de sécheresse récurrents, et faible

organisation des producteurs. Face à cette situation, le Mexique a entrepris ces dernières années un mouvement de modernisation de son secteur agricole.

+ En matière commerciale, le Mexique a signé 12 traités de libre-échange avec 46 pays. Le pays regarde aujourd'hui davantage vers la zone Pacifique et vers l'Asie, avec pour nouveaux grands partenaires le Japon, la Chine, et dans une moindre mesure la Russie.

+ Les exportations agroalimentaires françaises vers le Mexique restent peu développées (127 M€ en 2018). Elles se concentrent essentiellement sur les vins et spiritueux, et dans une moindre mesure les oléagineux, l'alimentation animale, les produits de la minoterie et les préparations alimentaires diverses. La balance commerciale agroalimentaire, devenue déficitaire pour la France en 2017, s'améliore légèrement à - 43 M€. Cette inversion du solde commercial est liée à l'absence d'exportation de céréales françaises vers le Mexique.

Productions agricole et piscicole

Aperçu général de l'agriculture mexicaine

L'agriculture mexicaine est marquée par des **disparités régionales importantes**, les États du Centre et du Nord du pays concentrant l'essentiel des filières exportatrices alors que ceux du Sud et du Sud-Est peinent davantage à développer des filières rentables.

En 2017, le PIB agricole mexicain a enregistré une croissance de 3,4 % et celui du secteur agroalimentaire en général de 2,4 % (à comparer aux 2 % tous secteurs confondus), l'ensemble contribuant au PIB national à hauteur de **7,9 % du PIB du Mexique** (l'agriculture à hauteur de 3,4 % et l'agro-industrie à hauteur de 4,5 %). En 2018, la part de l'agriculture dans le PIB est de 3,3 %. Le secteur primaire emploie **13,3 % de la population active, soit plus de 7 millions de personnes**.

On compte 5,4 millions d'« unités économiques rurales »¹ au Mexique. 52 % des terres sont en propriété dite « sociale » de type « ejidos » ou communautés, au sein de 29 600 « noyaux agraires » qui incluent 3,8 millions de personnes. On assiste à un **éclatement des unités de production avec plus de la moitié des « ejidatorios » qui possèdent moins de 5 ha. Par ailleurs, 72 % des unités économiques rurales sont**

en situation de marginalité et de pauvreté. Ces unités agricoles d'autosubsistance sont très faiblement intégrées au marché national. Leurs revenus dépendent des soutiens gouvernementaux et d'activités annexes.

Productions végétales

Par son importance économique, sociale et culturelle, le maïs est une culture stratégique pour le Mexique. Le maïs blanc, principalement destiné à la consommation humaine (avec 197 kg consommés par an et par personne, soit 21 % des dépenses alimentaires), représente 87 % de la production agricole, rendant le pays autosuffisant. À l'inverse, la production de maïs jaune (principalement destiné à l'alimentation animale) ne satisfait que 24 % des besoins.

Parmi les autres cultures stratégiques « basiques », recensées dans la « planification nationale agricole 2017-2030 » du ministère de l'Agriculture, sont identifiés notamment les haricots noirs (consommation de 9,9kg/an/personne - 89 % des besoins sont couverts par la production nationale), le sorgho, la canne à sucre et le café.

En parallèle, se développent des cultures davantage orientées vers l'exportation pour lesquelles le Mexique dispose d'avantages comparatifs importants : tomate, avocat, agave, piment, mangue, fruits rouges.

¹ - Terme utilisé par la FAO dans son Diagnostic du secteur rural mexicain 2012, englobant l'agriculture familiale de subsistance et les exploitations agricoles de plus grande échelle.

2017	Superficie cultivée (1 000 ha)	Production (Mt)	% de la production mondiale	Rang mondial
Maïs grain	7 541	27,8	2,5 %	5 ^{ème}
Haricot noir	1 676	1,2	4 %	7 ^{ème}
Sorgho (grain)	1 456	4,8	8 %	4 ^{ème}
Canne à sucre	722	5,9	NA	7 ^{ème}
Café	218	0,8	2 %	11 ^{ème}
Avocat	194	2,0	30 %	1 ^{er}
Citron vert	50	2,5	14 %	2 ^{ème}
Tomate		3,5	2,3 %	10 ^{ème}

Source : Service d'information pour le secteur agroalimentaire et la pêche (SIAP) du Ministère de l'agriculture mexicain (SADER)

Productions animales

Les productions animales représentent 42% de la valeur de la production agricole en 2017 et tendent à croître au cours des cinq dernières années.

Le Mexique est le **6^e producteur mondial de viande bovine**. En 2017, le cheptel était de 32 Mtêtes, la production de viande bovine de 1,9 Mt, en croissance de 2,6 % par rapport à 2016.

Le Mexique est le **14^e producteur mondial de lait**, avec 11,8 Mdlitres de lait de vache en 2017 et un cheptel de 3 Mtêtes. La production reste néanmoins en deçà de la demande nationale ; 447 Mlitres sont importés, pour une valeur de 729 M€.

La **viande** la plus consommée est celle **de volaille** avec 31 kg/an/hab. La production nationale de 3,2 Mt ne couvre pas l'ensemble des besoins, comme en témoignent les importations de 0,6 Mt (567 M€).

Avec une production **d'œufs** qui croît en moyenne de 3,6 % par an de 2012 à 2017, le Mexique est proche de l'autosuffisance (la balance commerciale reste légèrement déficitaire en 2017 : - 23,4 M€).

Enfin, avec un cheptel de 17 Mtêtes et une production de 1,4 Mt en 2017, le Mexique est le **15^e producteur de viande porcine** et affiche une croissance moyenne annuelle de 3,1 % de 2012 à 2017. La balance commerciale reste largement déficitaire dans ce secteur avec plus de 679 000 tonnes de viande importées pour une valeur de 755 M€.

Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ont connu une croissance cumulée ces cinq dernières années de 37,8 % de la valeur de la production. En 2017, la production atteint 2,1 Mt (1,7 Mt en 2012), le Mexique étant le 17^{ème} producteur mondial.

Le secteur agro-industriel

En 2017, **la production du secteur agro-industriel mexicain a représenté 4,5 % du PIB mexicain**. Se détachent principalement les produits agroalimentaires, tels que la bière, les produits carnés et la *tequila*. Le Mexique compte plusieurs grands groupes d'envergure internationale : *Grupo Bimbo*, leader mondial de la boulangerie, *Femsa*, parmi les plus grandes entreprises mondiales dans le secteur des boissons, *Lala* pour les produits laitiers, *Sigma* pour les produits carnés et laitiers, *Gruma*, leader mondial de la farine de maïs et des tortillas,....

2017	Production	Cheptel (Mtêtes)	Rang mondial
Volaille de chair	3,2 Mt	354	6 ^{ème}
Œuf	2,8 Mt	202	4 ^{ème}
Bovin viande	1,9 Mt	32	6 ^{ème}
Porc	1,4 Mt	17	15 ^{ème}
Bovin lait	11 768 MI	3	14 ^{ème}

Source : Service d'information pour le secteur agroalimentaire et la pêche (SIAP) du Ministère de l'agriculture mexicain (SADER)

Politique agricole

Après l'élection en juillet 2018 d'Andrés Manuel Lopez Obrador, qui dispose d'une majorité à l'Assemblée et au Sénat, **la nouvelle équipe a pris ses fonctions le 1^{er} décembre 2018**. Cette élection constitue un changement politique important, l'équipe entrante souhaitant mettre en œuvre une « quatrième transformation » du Mexique. Les grandes lignes de la politique agricole du gouvernement s'articulent autour de **trois piliers** :

- 1/ **augmenter la productivité et garantir la souveraineté alimentaire**, avec un accent mis sur la production des produits de base ;
- 2/ **produire de façon durable**, en limitant l'impact sur l'environnement avec deux préoccupations principales : la préservation de la ressource en **eau** et de la qualité des **sols** ;
- 3/ promouvoir une **agriculture plus inclusive** (socialement) et différenciée (tenant compte de la diversité géographique).

Pour augmenter la souveraineté alimentaire, il est prévu d'**offrir des prix garantis pour quatre produits du panier de base du consommateur mexicain : maïs, haricots, riz et blé tendre, ainsi que pour le lait**.

De nouveaux programmes de subvention : prix garantis, accès au crédit

Le ministère de l'Agriculture et du développement rural (SADER) et le ministère du Bien-être portent les programmes en matière agricole et de développement rural.

Le budget 2019 du ministère de l'Agriculture et du développement rural, de 2,9 Md€, en baisse de 9 % par rapport au budget 2018, prévoit le financement de nouveaux programmes en lien avec les priorités annoncées d'**autosuffisance alimentaire** et d'**inclusion des plus défavorisés**. En termes d'économie, le budget prévoit une réingénierie en profondeur du ministère, pour une administration plus efficiente et moins coûteuse, avec une simplification des procédures et une mise en œuvre plus proche et plus directe vis-à-vis des agriculteurs.

Cinq nouveaux programmes de subvention sont annoncés :

1. **Programme de prix garantis pour les produits alimentaires de base avec un budget de 265 M€** (9 % du budget) destiné aux producteurs ayant moins de 5 ha, qui devrait bénéficier à au moins 2 millions de petits producteurs de maïs, haricot, blé tendre, riz, auquel s'ajoute un **programme d'achat de lait** pour 78 M€ et de **distribution sociale de lait** de 55 M€ ;

2. **Programme de crédit à l'élevage « a la palabra » doté de 176 M€** (6% du budget) : crédit octroyé sur parole et sans intérêt pour les exploitations ayant de 1 à 35 unités animales pour acquérir jusqu'à 10 animaux reproducteurs, investir dans les bâtiments et améliorer l'alimentation. Un public de 100 000 éleveurs est visé ; en 2019, il est réservé en priorité à 11 Etats (du Sud et du Centre principalement). Ce programme est **complété par un programme de développement de l'élevage** de 22M€ ;

3. **Programme d'acquisition de fertilisants** : livraison de fertilisants aux petits producteurs avec un budget de 66 M€ ;

4. **Programme de « production pour le bien-être »** : 397 M€ (14 % du budget) d'appui aux petits et moyens producteurs de moins de 20 ha à travers une dotation en espèces, réservé aux producteurs recensés « *Agrobienestar* », cultivant préférentiellement le maïs, le haricot, le blé tendre et le riz. Environ 2,9 millions de bénéficiaires sont ciblés (soit 87,9 % des 3,3 millions d'unités productives consacrées aux cultures) ;

5. **Programme « Agromarchés sociaux et durables »** : avec un budget de 296 M€ (10 % du budget), ce programme a pour objectif d'aider et de stimuler la **commercialisation par les coopératives** de certains produits, donner une garantie de rentabilité à travers un revenu objectif qui protège les producteurs de la baisse des prix du marché, appuyer la construction, rénovation et amélioration des infrastructures de stockage de céréales et l'information pour la compétitivité agricole et aux services de commercialisation.

Certains programmes du gouvernement précédent sont maintenus :

> **Programme d'appui aux petits producteurs** initié en 2016, auquel sera consacré un budget de 270 M€ (9% du budget) pour l'appui à des projets productifs avec l'objectif de bénéficier à 2,1 millions d'unités économiques rurales, les plus marginalisées. Un **programme de développement rural de 75 M€** s'y ajoute ;

> **Programme de développement de l'agriculture** : 127 M€ pour les producteurs en autoconsommation et en transition, pour impulser des pratiques agroécologiques qui augmentent la productivité sans impact négatif sur l'environnement ;

> **Programme pour la compétitivité et la productivité agroalimentaire** : 57 M€ pour augmenter la productivité et la compétitivité du secteur, notamment en incitant à la gestion des risques ;

> **Programme de développement de la productivité de la pêche et de l'aquaculture** doté de 54 M€ pour inciter à l'investissement, la modernisation et la formation ;

> **Programme de sécurité sanitaire et d'innocuité agroalimentaire** doté de 182 M€ (en baisse de 16 % par rapport

à 2018) avec pour double objectif de garantir la sécurité alimentaire sur le marché national et sur les marchés d'exportation.

Le plan « *Sembrando vidas* » (« semer la vie »)

Mesure phare du gouvernement gérée par le ministère du Bien-être (anciennement Développement social), le plan « *Sembrando vidas* » prévoit la plantation d'un million d'hectares de systèmes agroforestiers. Ce plan doté d'un budget de 658 M€ a pour objectif d'appuyer 400 000 propriétaires de terres « *ejidarios* », terres communautaires et de petites propriétés, qui recevront 5 000 pesos par mois (environ 220 euros) pour leur travail en tant que producteurs (sur 2,5 ha). Des groupes d'agriculteurs (25) seraient accompagnés par des techniciens, de jeunes boursiers, avec l'objectif à terme de développer des coopératives. Les systèmes agroforestiers seront des cultures diversifiées avec des espèces forestières, fruitières et agroindustrielles tenant compte du potentiel de chaque région. **Ce programme est destiné au Sud – Sud-Est** du pays en premier. En 2019, pour la première étape, quatre États seront concernés : Chiapas, Veracruz, Campeche, Tabasco, soit 220 000 agriculteurs sur 550 000 ha. À terme, 19 États devraient être ciblés.

La culture des OGM, sujet sensible

Si le Mexique autorise la culture de coton génétiquement modifié (et de luzerne), les organes de régulation et des actions juridiques ont conduit en 2017 à l'annulation de l'autorisation de la culture de soja OGM contestée par des communautés indigènes du Yucatan et de Campeche craignant l'impact de cette culture sur le miel. La culture de maïs OGM, qui avait été autorisée en 2009, a été suspendue en 2013. Le Mexique abrite 64 espèces de maïs natives. Le nouveau gouvernement indique à ce stade qu'il maintiendra l'interdiction de culture de maïs OGM. A noter enfin que le Mexique dépend largement d'importations de maïs OGM et de soja OGM pour l'alimentation animale.

L'agriculture biologique

Avec 27 750 producteurs certifiés en agriculture biologique, 162 000 ha semés certifiés, 11 380 ha en conversion et 952 171 ha de collecte forestière, la production biologique concerne 1,1 Mha au Mexique. La principale culture concernée est le café avec 44 226 ha (6 % des surfaces de café). Par ailleurs, les 7 400 ha de mangue biologique et 9 800 ha d'avocat biologique représentent 4 % des surfaces cultivées de chacun de ces produits. À l'exception du miel (5 912 t de miel biologique sur les 51 000 t produits, soit 12 %), la production biologique est marginale dans les filières animales. **Les exportations de produits biologiques du Mexique vers les États-Unis ont presque doublé de 2015 à 2017**, passant de 128 M€ en 2015 à 247 M€ en 2017 (dont 117 M€ d'avocats).

Les appellations d'origine

Quatorze produits agricoles disposent d'une appellation d'origine au Mexique : *Tequila, Mezcal, Sotol, Bacanora, Charanda, Raicilla* (boissons distillées), *Café Veracruz, Café Chiapas, Chile habanero* (piment), *Chile Yahuallicas* (piment), *Mango Ataulfo* (mangue), *Vainilla de Papantla* (vanille), *Arroz morelos* (Riz), *Cacao Grijalva*.

Le Mexique fait partie de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine.

Échanges commerciaux

Échanges agricoles du Mexique

Le Mexique est le **13^e pays exportateur d'aliments au monde**, et notamment le **1^{er} exportateur de bière, d'avocats, de tomates, de tequila**, et le 2^e exportateur de piments, citrons et asperges.

Depuis 2015, l'agriculture mexicaine dégage un **solde commercial excédentaire**, qui est passé de 865 M€ en 2015 à 6,4 Md€ en 2018. Ce solde positif s'explique notamment par **l'augmentation de la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires** (de 24,1 Md€ en 2015 à 28,8 Md€ en 2017 et 29,4 Md€ en 2018), désormais supérieure à la valeur des « *remesas* » (devises envoyées par les Mexicains de l'étranger), des exportations pétrolières et du tourisme étranger (respectivement de 25,5 Md€, 20,9 Md€ et 18,8 Md€ en 2017).

Avec près de 80 % des exportations agroalimentaires du Mexique destinées aux États-Unis (22,6 Md€ en 2018), ceux-ci sont, de loin, le premier client du Mexique dans le secteur agricole et agroalimentaire. Le Mexique exporte principalement aux États-Unis des **fruits et légumes (12,1 Md€ en 2017), de la bière (2,9 Md€)**, des sucres et confiseries (1,2 Md€), de la viande de bœuf (0,9 Md€) et des biscuits (0,9 Md€).

Les États-Unis sont également le premier fournisseur du Mexique pour les produits agroalimentaires (16 Md€ en 2018) et représentent 70 % des importations agroalimentaires du Mexique, chiffre stable. Le Mexique importe principalement des États-Unis des **céréales et oléoprotéagineux destinés à l'alimentation animale** -maïs jaune (2,3 Md€ en 2017), soja (1,4 Md€)-, de la **viande et des produits d'origine animale** -lait et produits laitiers (1,2 Md€ dont 1/3 de fromages), porc (1,1 Md€), viande de volaille et œufs (1 Md€), viande de bœuf (0,9 Md€).

Les échanges agricoles avec la France

La balance commerciale de la France avec le Mexique en matière agricole et alimentaire est devenue déficitaire

pour la France en 2017, en raison de la **baisse des exportations françaises qui se redressent légèrement en 2018 (solde négatif de 43 M€, en amélioration de 10 % par rapport à 2017, sur la base d'exportations de 127 M€, + 4 %, et d'importations stables à 170 M€)**. Les exportations de céréales, quasi nulles en 2017, sont nulles en 2018. Les exportations françaises vers le Mexique sont composées pour plus de la moitié de boissons - chiffre stable-, dont les **vins** et **les spiritueux** (respectivement 40 M€ et 16 M€ en 2017). Les autres principaux postes sont les **oléagineux** (18 M€ en 2018), **l'alimentation animale** (15 M€), les **produits de la minoterie** (12 M€) et les **préparations alimentaires diverses** (10 M€). Les **importations** agroalimentaires **françaises** en provenance du Mexique sont constituées en grande partie des **fruits**, suivis des produits de la mer, des boissons alcoolisées, du café et thé, et des graisses et huiles.

La présence française se caractérise d'abord par l'importance des investissements réalisés par nos entreprises.

Accords internationaux

Favorable au libre-échange, le Mexique a conclu **12 accords de libre-échange** impliquant **46 pays** dans le monde. Le Mexique fait partie de **l'ALENA**, accord entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, qui a supprimé les barrières douanières avec le Canada et les États-Unis. Les échanges avec les États-Unis sont de première importance pour les secteurs agricole et agroalimentaire mexicains : 80 % des exportations de ces secteurs sont à destination des États-Unis (21,8 Md€) et 70 % des importations (16 Md€) se font en provenance des États-Unis. **L'accord AEUMC (Accord États-Unis-Mexique-Canada), signé le 30 novembre 2018, a vocation à remplacer l'ALENA.** Cet accord entrera en vigueur, le cas échéant, après ratification des Parlements des trois pays.

Le Mexique dispose d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne depuis 2000. Les négociations de modernisation de cet accord, initiées en 2016, ont abouti à un accord de principe en avril 2018, qui prévoit la réduction progressive des droits de douane pour un ensemble de produits (fromages, produits à base de porc, viande de volaille, préparations alimentaires). Toutefois, certaines restrictions sanitaires ou phytosanitaires restent des freins (par exemple pour les fruits et légumes frais, ainsi que pour certains animaux ou produits carnés).

Le Mexique est également signataire de deux traités de libre-échange régionaux : **l'Accord de libre-échange Mexique-Amérique centrale** (Costa Rica, Guatemala, Honduras, Salvador, Nicaragua), **l'Accord de libre-échange avec l'Association européenne de libre-échange** (AELE : Islande,

Liechtenstein, Norvège, Suisse), **et de traités de libre-échange bilatéraux** avec les pays suivants : **Colombie, Chili, Israël, Japon, Panama, Pérou, Uruguay.**

Par ailleurs, le Mexique a souhaité ces dernières années développer les échanges commerciaux avec les pays de la zone Pacifique. Il fait partie de **l'Accord de partenariat transpacifique (TPP)** avec Australie, Brunei, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, Viêt Nam (les États-Unis se sont retirés de cet accord début 2017) et de **l'Alliance Pacifique** (avec le Pérou, la Colombie et le Chili).

Le Mexique participe aux travaux de l'OMC. Il est membre de l'OCDE, et membre associé du MERCOSUR (avec lequel il a également des accords commerciaux).

Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la FAO, le Mexique est l'un des défenseurs constants de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques agricoles. Au sein de la FAO, le Mexique est membre du Groupe des amis de la biodiversité dont il est à l'initiative, ainsi que du Groupe des amis de l'agroécologie qui rassemble les ambassadeurs, représentants permanents auprès de la FAO des pays se déclarant intéressés par les démarches agro-écologiques.

Relations bilatérales

Les relations franco-mexicaines ont été marquées par les deux visites d'État croisées de 2014 (Président Hollande au Mexique) et 2015 (Président Peña Nieto en France), qui ont donné lieu à la signature d'accords bilatéraux de coopération dans de nombreux domaines. Elles sont également rythmées par les réunions régulières, en général deux fois par an, du Conseil stratégique franco-mexicain qui réunit de chaque côté des personnalités de premier plan du monde économique, académique, parlementaire ou de la société civile. Enfin, le Ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian s'est rendu à deux reprises en visite au Mexique, en octobre 2017 puis, après l'élection du Président Lopez Obrador, en octobre 2018, afin d'approfondir encore la relation bilatérale. Le Ministre de l'Agriculture français et son homologue mexicain ont signé une lettre d'intention de coopération le 16 juillet 2015. Les thèmes principaux de coopération identifiés sont : l'agriculture et le changement climatique (gestion de l'eau, atténuation des effets de la production agricole sur le climat), la sécurité alimentaire et l'alimentation (politiques de l'alimentation, lutte contre les pertes post récolte et le gaspillage alimentaire...) et la coopération scientifique, dans les domaines agronomique, vétérinaire et agroalimentaire (renforcement de la coopération scientifique, sécurité sanitaire et alimentaire), l'élevage et la bioénergie (utilisation des déchets agricoles).

En 2018, ce rapprochement s'est concrétisé par la tenue à Mexico d'un séminaire croisé France-Mexique sur la création de valeur et l'innovation pour répondre aux défis que représentent la sécurité alimentaire et le changement climatique. Le Mexique, signataire de l'initiative « 4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat », partage les enjeux liés à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. À partir de 2019, les ministères travailleront à adapter ce cadre d'intervention aux enjeux et défis prioritaires qui seront identifiés conjointement.

Le CIRAD, l'INRA et l'IRD développent des programmes de coopération dans les domaines de l'agronomie et de l'agroalimentaire avec le Mexique. Les coopérations concernent tout particulièrement les filières café (le CIRAD et l'INRA avec l'INECOL, en lien avec le CONACYT) et les systèmes agroforestiers. Le programme ECOS (Evaluation-orientation de la coopération scientifique), qui appuie des projets d'excellence en matière de collaboration scientifique et universitaire, finance régulièrement des projets de recherche bilatéraux en agronomie et biologie animale.

Sources : Ambassade de France au Mexique, Ministère mexicain de l'Agriculture et du Développement rural, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Banque mondiale, FAO.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP